



SÉANCE 9 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 avril 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-04-6035: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert. Avec 2 items à affaires nouvelles.

R-2018-04-6036: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 19 mars 2018

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 19 mars 2018 soient adoptés tels que rédigés.

R-2018-04-6037: Vente de terrain à Gestion Nimax

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion Nimax le terrain lot 6 226 663 d'une superficie de 75 583,1 pieds carrés (7 021,9 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé sur la 181^e Rue

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2018-04-6038: Adoption du règlement 2017-370 – travaux entretien cours d'eau décharge Bolduc

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu unanimement

QUE le règlement 2017-370 « *décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la décharge Bolduc* » soit adopté tel que rédigé.

A-2018-04-459: Avis de motion modifiant le règlement 1998-29 – circulation et stationnement

Le conseiller monsieur Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 1998-29 relatif à la circulation et au stationnement.

Présentation du projet de règlement 2018-389





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Le conseiller Mario Perron présente le projet de règlement 2018-389.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-04-6039: Autorisation à Éqip Solutions Génie pour présenter au MDDELCC – prolongation route Fraser

Considérant que la Ville projette de prolonger les services dans la route Fraser entre la 25^e et la 33^e Avenue;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCCC) doit, en vertu de l'article 32 de la LQE, autoriser la réalisation des travaux;

Considérant que les plans et devis des travaux ont été préparés par Éqip Solutions Génie et que la Ville de Beauceville approuve les plans et devis correspondants ;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville autorise en son nom Éqip Solutions génie à transmettre l'ensemble des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au MDDELCCC, pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDELCCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations;

QUE Monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer au nom de la Ville de Beauceville toute correspondance relative à cette demande.

R-2018-04-6040: Mandat pour cinq ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:
permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beauceville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Beauceville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3. SÉCURITÉ

R-2018-04-6041: Programme de vérification des avertisseurs de fumée (projet 3)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de bonifier le Programme de vérification des avertisseurs de fumée à l'action 38;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de vérification des avertisseurs de fumée au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de vérification des avertisseurs de fumée, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6293-18) la mise en application du Programme de vérification des avertisseurs de fumée;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'adopter le Programme de vérification des avertisseurs de fumée de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

R-2018-04-6042: Programme de recrutement régional des pompiers (projet 4)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

R-2018-04-6043: Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau (projet 7)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau (incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291) à l'action 17;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6295-18) la mise en application du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

D'adopter le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur des travaux publics de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau.

R-2018-04-6044: Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau (projet 8)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes (et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142) à l'action 17;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6296-18) la mise en application du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'adopter le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau.

R-2018-04-6045: Programmation des fréquences radio

Attendu que la confusion règne parfois dans les communications entre les différents SSI du territoire, lors d'intervention, suite à une utilisation impropre des fréquences radio;

Attendu qu'une résolution (5678-16) a été adoptée à la MRC Robert-Cliche le 13 avril 2016 sur l'uniformisation des fréquences radio lors d'intervention;

Attendu que le comité technique des chefs incendie et le comité de sécurité incendie présidé par M. Mario Groleau recommande que les services de sécurité incendie de la MRC utilisent la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16 de la MRC Robert-Cliche;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu

D'adopter la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16 de la MRC Robert-Cliche qui sera mise en application par les services de sécurité incendie dès avril 2018;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programmation des fréquences radios

4. URBANISME

R-2018-04-6046: Demande CPTAQ – propriété 4 060 142

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 142 en date du 19 mars 2018 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier le droit acquis sur une partie du lot 4 060 142 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 4 276,7 m². Sur ce terrain, on retrouve une maison construite en 1950 dont le droit acquis avait été déterminé dans la vente publié au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la Beauce, le 8 avril 1987 sous le numéro 378 177. La





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

demande vise à modifier le droit acquis détaché lors de cette vente pour l'implantation des nouvelles installations septiques, représentant une superficie totale de 1 544,8 m².

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 142 en date du 19 mars 2018 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier le droit acquis sur une partie du lot 4 060 142 du cadastre du Québec de manière à permettre de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

5. LOISIRS

R-2018-04-6047: Engagement de financement

Attendu que la Ville de Beauceville a signé une convention avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Attendu que dans ladite convention, il est stipulé à l'article 2 B, que la Ville doit transmettre à la Ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de Client-partenaire, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la Ministre spécifié à l'article 3 de cette même convention.

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu :

QUE la Ville de Beauceville s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 33 100 \$ pour des dépenses d'acquisitions prévues pour l'année 2017, tel qu'inscrit à la demande.

R-2018-04-6048: Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications (MCC);

QUE la Ville de Beauceville s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 32 500 \$ pour des dépenses d'acquisitions prévues pour l'année 2018, tel qu'inscrit à la demande.

Que la Responsable division bibliothèque, « par intérim », madame Brigitte Veilleux, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

R-2018-04-6049: Approbation de la politique de développement et de traitement de la collection à la bibliothèque révisée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

D'approuver la politique de développement et de traitement de la collection de la bibliothèque Madeleine-Doyon révisée en date du 5 janvier 2018.

6. FINANCES

R-2018-04-6050: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-04-6051: Accaparement et financiarisation des terres agricoles

Considérant la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

Considérant l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

Considérant que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

Considérant que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Considérant que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

Considérant que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la Ville de Beauceville demande au gouvernement du Québec :

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-04-6052: Acceptation soumission laboratoire

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement des services sur la 100^e Rue Sud;

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur du service des travaux publics d'accepter l'offre de Englobe Corp.;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Englobe Corp.» au montant huit mille deux cent cinquante dollars et dix cents (8 250,10 \$) taxes exclues;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2016-336;

QUE monsieur Denis Guay, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-04-6053: Mandat pour préparation d'estimations pour la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du FEPTU #2

Considérant l'offre de services professionnels de WSP Canada Inc. pour la préparation d'estimations préliminaires en vue de déposer des demandes d'aides financière dans le programme FEPTU 2;

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur du service des travaux publics d'accepter l'offre de WSP.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre daté du 2 avril 2018 annexé aux présentes de « WSP Canada Inc. » tel que au montant neuf mille trois cent cinquante dollars (9 350,00 \$) taxes exclues;

QUE monsieur Denis Guay, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

Période de questions

Quelques questions sont posées par les gens présents.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-04-6054: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)



Saint-Georges, le 2 avril 2018

M. Denis Guay, directeur des travaux publics
VILLE DE BEAUCEVILLE
540, Boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1

N/Réf. : P18-11020-73

Objet : Offre de services professionnels
Préparation d'estimation préliminaires – Rues diverses

Monsieur,

Pour donner suite à notre rencontre de mardi dernier, il nous fait plaisir de vous offrir nos services pour la préparation d'estimations préliminaires en vue de déposer des demandes d'aide financière dans le programme FEPTU 2.

Dans un premier temps, la Ville nous a demandé de préparer des estimations préliminaires pour les rues suivantes :

- 40^e Avenue (Tronçon 003)
- 136^e Rue (Tronçon 071)
- 7^e Avenue (Tronçon 112)
- 132^e Rue (Tronçon 059)
- Avenue Lambert (Tronçon 012)
- 21^e Avenue (Tronçon 134)
- Boulevard Renault (Tronçon 167)

Lors de notre rencontre, la ville a ciblé certains secteurs sur lesquels elle désirait réaliser des inspections ou mettre à jour les informations. Elle a notamment parlé de faire inspecter les conduites d'égouts de l'Avenue Lambert (Tronçon 012) et de la 21^e Avenue (Tronçon 134) et de sortir les bris d'aqueduc de la conduite qui traverse la rivière (Tronçon 095-A-2), de la 84^e Rue (Tronçons 002 et 004) et de la 17^e Avenue (Tronçon 136). Elle nous a également mentionné qu'elle avait mis à jour ses plans d'ensemble, notamment pour la localisation des vannes.

Lorsque la Ville nous aura transmis ces informations supplémentaires, nous pourrons les ajouter au plan d'intervention et au besoin, présenter un addenda au MAMOT afin d'ajouter des tronçons aux priorités déjà établies du plan d'intervention.

WSP Canada Inc.
11535, 1^{re} Avenue Est
Bureau 200
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
www.wsp.com





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)



Honoraires professionnels

- a) Pour la préparation des estimations préliminaires, les honoraires requis par WSP Canada inc. sont de **4 050 \$** (taxes non-incluses).

Les services inclus pour les estimations préliminaires :

- Une rencontre avec la Ville afin de déterminer les besoins pour chaque rue
- Estimations préliminaires des 7 tronçons
- Lettre explicative

Sont toutefois exclus :

- Reprise partielle ou totale suite à une modification
- Conception des projets

- b) Pour la mise à jour du plan d'intervention selon les informations fournies par la ville, la préparation d'un addenda au plan d'intervention et l'assistance pour le dépôt de demandes d'aide financière, nous vous proposons de fonctionner selon une base horaire, selon les taux suivants (taxes non-incluses).

- Ing. sr. (JFP) : 110 \$/h
- Ing. (KBR) : 85 \$/h
- Ing. jr. : 75 \$/h
- Tech : 70 \$/h
- Aux : 55 \$/h

Pour les activités selon une base horaire, nous prévoyons un budget de l'ordre de **5 300 \$ (taxes non-incluses)**. Évidemment, notre rémunération sera faite selon les heures réelles dépensées, dépendamment des besoins de la ville. Le budget total pour ce mandat est donc de **9 350 \$ (taxes non-incluses)**.

Les services inclus pour ce volet sont :

- Mise à jour du plan d'intervention selon les nouvelles informations fournies par la Ville
- Addenda au plan d'intervention pour transmettre au MAMOT
- Assistance pour dépôt d'une demande d'aide financière

Facturation et modalité de paiement

La facturation des honoraires sera effectuée mensuellement en proportion de l'avancement de nos services.

Le montant global de la facture doit être acquitté trente (30) jours après sa date de réception.

Tout solde impayé trente (30) jours après la date de réception de la facture, portera intérêts à un taux de un (1 %) pour cent par mois.





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)



Taxes applicables

Tous les montants énoncés dans cette proposition sont assujettis aux taxes applicables (TPS et TVQ) et devront s'ajouter aux coûts de la présente.

Limite de responsabilité

La responsabilité totale de WSP envers le client pour toutes demandes découlant de l'entente ou liées de quelque façon que ce soit aux Services, sera limitée au total des honoraires versés à WSP en vertu de l'Entente. WSP ne saurait en aucun cas être tenue responsable de quelque dommage indirect, accessoire ou conséquente, notamment et sans restriction, de la perte d'utilisation ou la perte de profit. Ces limites de responsabilité s'appliqueront dans la mesure permise par la loi et couvriront les administrateurs, les dirigeants, les employés, les assureurs, les mandataires et les sous-consultants et sous-traitants de WSP.

Propriété et confidentialité des documents

Tous les plans, devis et autres documents préparés par WSP Canada Inc. aux fins de ce projet demeurent la propriété de WSP Canada Inc.

Le Client ne peut utiliser ou en permettre l'utilisation, en tout ou en partie, pour la construction d'un autre ouvrage ou pour l'addition d'autres travaux au projet, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de WSP Canada Inc.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Katherine B. Rodrigue, ing.
Infrastructures municipales

KBR/kbr

Cette offre est valide pour 30 jours.

c/c M. Jean-François Poirier, ing. - WSP

